



Conseil d'administration

BUDGET RECTIFICATIF N°2/2010

CT/CA-048/2010

SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION
- II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - RÉCAPITULATIF
- III. ÉTAT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2010
- IV. ÉTAT DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2010

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 27 OCTOBRE 2010

I. INTRODUCTION

Le Centre de traduction a préparé le présent budget rectificatif n°2/2010, conformément à l'article 28 de son règlement financier du 25 mars 2009, pour la raison ci-après :

Le Centre de traduction verse la contribution patronale au régime des pensions communautaires pour les exercices 1998-2004, comme approuvé par le conseil d'administration, dans sa décision CT/CA-037/2010.

ÉTAT DES RECETTES

La modification suivante a été apportée à l'état des recettes:

Création d'une ligne budgétaire (6101) du côté des recettes: remboursement à la Commission destiné à couvrir la contribution patronale au régime des pensions communautaire. Ce crédit couvre les contributions relatives aux périodes comptables 1998-2004, soit 7 269 327 EUR, pour être remboursé à la Commission en novembre 2010.

ÉTAT DES DÉPENSES

En contrepartie, la modification suivante a été apportée à l'état des dépenses :

La ligne budgétaire 10 000 « provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions » est diminuée du même montant, soit 7 269 327 EUR.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - RÉCAPITULATIF

Titre Chapitre	Intitulé	Budget définitif 2010 (EUR)	Budget rectificatif N°2	Budget rectificatif N°1	Budget initial 2010 (EUR)
	RECETTES				
1	VERSEMENTS DES ORGANISMES ET ORGANES	52 340 164		8 716 212	43 623 952
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p. m.		p. m.	p. m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 675 300		-15 700	3 691 000
4	AUTRES RECETTES	312 000		-488 000	800 000
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	24 041 195		24 041 195	p. m.
6	REMBOURSEMENTS	-24 440 582	- 7 269 327	-17 171 255	p. m.
	TOTAL GÉNÉRAL	55 928 077	- 7 269 327	15 082 452	48 114 952
	DÉPENSES				
1	PERSONNEL	25 265 200		2 170 300	23 094 900
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 682 500		49 000	5 633 500
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 640 700		2 998 388	15 642 312
10	PROVISIONS	6 339 677	- 7 269 327	9 864 764	3 744 240
	TOTAL GÉNÉRAL	55 928 077	- 7 269 327	15 082 452	48 114 952

III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget définitif exercice financier 2010 (EUR)	Budget rectificatif N°2	Budget rectificatif N°1	Budget original exercice financier 2010 (EUR)
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
	Total du titre 1	52 340 164		8 716 212	43 623 952
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
	Total du titre 2	p.m.		p.m.	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
	Total du titre 3	3 675 300		-15 700	3 691 000
4	AUTRES RECETTES				
	Total du titre 4	312 000		-488 000	800 000
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
	Total du titre 5	24 041 195		24 041 195	p.m.
6	REMBOURSEMENTS				
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS				
6 0 0	<i>Remboursements aux clients</i>				
6 0 0 0	Remboursements aux clients	-6 121 255		-6 121 255	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	-6 121 255		-6 121 255	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	-6 121 255		-6 121 255	p.m.
6 1	REMBOURSEMENTS EXTRAORDINAIRES				
6 1 0	<i>Remboursements extraordinaires</i>				
6 1 0 0	Remboursements à la Commission liés à la contribution patronale au régime des pensions communautaires 2005-2009	-11 050 000		-11 050 000	
6 1 0 1	Remboursements à la Commission liés à la contribution patronale au régime des pensions communautaires 1998-2004	-7 269 327	-7 269 327		
	<i>Total de l'article 6 1 0</i>	-18 319 327	-7 269 327	-11 050 000	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 6 1	-18 319 327	-7 269 327	-11 050 000	p.m.
	Total du titre 6	-24 440 582	-7 269 327	-17 171 255	p.m.
	TOTAL GÉNÉRAL	55 928 077	-7 269 327	15 082 452	48 114 952

III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
2	
3	
4	
5	
6	
6 0	
6 0 0	
6 0 0 0	Remboursement du solde du résultat de l'exercice précédent.
6 1	
6 1 0	
6 1 0 0	Remboursements extraordinaires à la Commission destinés à couvrir la contribution patronale au régime des pensions communautaire pour les exercices 2005-2009 sur la base de la décision CT/CA-028/2010 du conseil d'administration.
6 1 0 0	Remboursements extraordinaires à la Commission destinés à couvrir la contribution patronale au régime des pensions communautaire pour les exercices 1998-2004 sur la base de la décision CT/CA-037/2010 du conseil d'administration.

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget définitif exercice financier 2010 (EUR)	Budget rectificatif N°2	Budget rectificatif N°1	Budget original exercice financier 2010 (EUR)
1	PERSONNEL				
	Total du titre 1	25 265 200		2 170 300	23 094 900
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
	Total du titre 2	5 682 500		49 000	5 633 500
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
	Total du titre 3	18 640 700		2 998 388	15 642 312
10	PROVISIONS				
100	CRÉDITS PROVISIONNELS				
1000	<i>Crédits provisionnels</i>				
10000	Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions	3 000 013	-7 269 327	6 960 100	3 309 240
10001	Provision pour l'acquisition de biens immobiliers	p.m.		p.m.	p.m.
10002	Réserve pour imprévus	p.m.		-5 000	5 000
10004	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	2 166 300		1 736 300	430 000
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	398 500		398 500	
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	774 864		774 864	
	<i>Total de l'article 1000</i>	6 339 677	- 7 269 327	9 864 764	3 744 240
	TOTAL DU CHAPITRE 100	6 339 677	-7 269 327	9 864 764	3 744 240
	Total du titre 10	6 339 677	-7 269 327	9 864 764	3 744 240
	TOTAL GÉNÉRAL	55 928 077	-7 269 327	15 082 452	48 114 952

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
2	
3	
10	
100	
1000	
10000	Les crédits concernant les dépenses pour 2010 sont transférés sur le poste 1134 pour que le paiement puisse être effectué en 2010. Les crédits provisionnels concernant les dépenses pour les exercices antérieurs à 2005 sont ajoutés à cette ligne.
10001	Provision constituée comme crédit provisionnel pour l'acquisition éventuelle d'un bâtiment pour le siège du Centre.
10002	Réserve pour imprévus
10004	Provision constituée pour doter le fonds permanent de préfinancement, prévue par l'article 59 du règlement financier du Centre de traduction.
10005	Réserve créée en tant que crédit provisionnel pour le paiement de l'adaptation des rémunérations en litige, à savoir 1,85 % depuis le 1.7.2009. Cette réserve couvre les frais intervenant en 2010.
10006	Réserve créée pour les investissements dans un avenir proche: acquisition d'équipements destinés à améliorer la sécurité de la salle informatique et acquisition de nouveaux logiciels de traduction.